

Réf. communale : 2026 - 2
No CAMAC : 241910
Imprimé le : 14.04.2026



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du **18.04.2026** au **17.05.2026**

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s)
132

No ECA
205 B1005

Coordonnées (E / N)
2544630/1188932

Nom de la commune : Corcelles-près-Concise
Nature des travaux : Agrandissement
Description de l'ouvrage : Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale ECA n°205, création de 2 places de stationnement
Situation : Vers chez Georges 2
Note de Recensement Architectural : -
Propriétaire(s) : POINTET PATRICE ET TENTHOREY POINTET ANNE -
Promettant(s) acquéreur(s) : - :
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) : -
Auteur(s) des plans : POINTET GUILLAUME ARCHITECTE DIPL. EPFL
Demande de dérogation : -
Particularité(s) : Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit, de degré : 2
Le projet implique un défrichage de - m2
Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 241910

REÇU LE 24 FEV. 2026

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Corcelles-près-Concise
2. **Lieu-dit :** -
et/ou adresse (*) : Vers chez Georges 2
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2544630 / 1188932 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (*) :** 132
5. **No ECA :** 205 B1005
6. **Note recen. architectural :** -

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom : POINTET PATRICE ET TENTHOREY POINTET ANNE Raison sociale : -
 Adresse : Vers chez Georges 2 Tél. : +41 78 740 02 88
 NPA / Localité : 1426 CORCELLES-PRÈS-CONCISE E-mail : patrice.t@hispeed.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : - Raison sociale : -
 Adresse : - Tél. : -
 NPA / Localité : - E-mail : -

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : - Raison sociale : -
 Adresse : - Tél. : -
 NPA / Localité : - E-mail : -

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant : Architecte Ingénieur Exception art. 106 LATC
 Nom, Prénom : POINTET GUILLAUME N° REG : REG: en cours. Registre NE: 1.1108
 Profession : Architecte dipl. EPF
 Raison sociale : ARCHITECTE DIPL. EPFL E-mail : pointet@bluewin.ch
 Adresse : Le Moëssy 8 Tél. : +41 79 608 28 06
 NPA / Localité : 1426 CORCELLES-PRÈS-CONCISE Fax : -

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

Adjonction Agrandissement Changement / nouvelle destination des locaux
 Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale
 Reconstruction après démolition Reconstruction après incendie Rénovation totale
 Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :

Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale ECA n°205, création de 2 places de stationnement

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de [m²] - (cocher aussi la question 105a.)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 05 Office fédéral des routes (OFROU)
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : POINTET PATRICE ET TENTHOREY POINTET ANNE Raison sociale : -
 Adresse : Vers chez Georges 2 Tél. : +41 78 740 02 88
 NPA / Localité : 1426 CORCELLES-PRÈS-CONCISE E-mail : patrice.t@hispeed.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : POINTET PATRICE Raison sociale : -
 Adresse : Vers chez Georges 2 Tél. : +41 78 740 02 88
 NPA / Localité : 1426 CORCELLES-PRÈS-CONCISE E-mail : patrice.t@hispeed.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière
- 30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : Oui Non
31. Type d'ouvrage (*) :
- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 12 Usines d'électricité et réseaux
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
- Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales
 32 Routes cantonales
 33 Routes communales
 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 44 Constructions pour les transports aériens
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 241910

- | | |
|--|--|
| Education, recherche, santé,
loisirs, culture | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité) |
| | <input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche |
| | <input type="checkbox"/> 53 Hôpital |
| | <input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale |
| | <input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé |
| | <input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme |
| | <input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux |
| | <input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments |
| | <input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport |
| Autres infrastructures | <input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages |
| | <input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale |
| | <input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures |
| | <input checked="" type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée |
| | <input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle |
| | <input type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement |
| | <input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation |
| | <input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale |
| | <input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation |
| | <input type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation |
| Agriculture, sylviculture | <input type="checkbox"/> 81 Construction agricole |
| | <input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole |
| | <input type="checkbox"/> 83 Améliorations foncières |
| Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration | <input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier |
| | <input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne |
| | <input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux |
| | <input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin |
| | <input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc... |
| | <input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée |
| | <input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques |

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5 m | <input type="checkbox"/> 10 m | <input checked="" type="checkbox"/> 25 m | <input type="checkbox"/> 50 m |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone :
36. Secteur de protection des eaux : Au ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
- Distance [m] : 90

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Équipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	1777	0	0	1777
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1326	0	0	1326
62. Surface bâtie [m ²] (B)	95	126	0	221
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	136.42	235.77	4.31	367.88
dont consacrée au logement [m ²]	136.42	235.77	4.31	367.88
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.1667
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.2774
65. Cube SIA [m ³]	700	719	0	1419
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	775690			
<i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	500000	CFC 1 à 5 [CHF]		600000
<i>Honoraires et TVA compris</i>				

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1			0
Nb total de bâtiments démolis	0			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1	0	0	1
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	1	2	0	3
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	2	2	0	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	4	0	0	4

Demande de permis de construire (P) - 241910

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (*): Bâtiment transformé
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- [X] Assainissement énergétique [] Assainissement système de chauffage [] Transformations / rénovations intérieures
[] Changement d'affectation [X] Agrandissement chauffé [] Agrandissement non chauffé
[] Installation solaire thermique [] Installation solaire photovoltaïque [] Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 132
- B3 N° ECA: 205
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Vers chez Georges 2
- B5 Dénomination du bâtiment: Villa familiale
- B6 Nombre d'entrées avec adresse: 1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiment exclusivement à usage d'habitation
Classe: Maisons individuelles
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 221
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 368
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 368 Pour les activités [m²]: 0
- B11 Cube SIA [m³]: 1419
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 4
- B13 Nombre total de logements après travaux (*): 1
Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce:
Nb 4 pce: Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus: 1
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements: Oui

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 12
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Principal: Pompe à chaleur PAC
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): [X] Oui [] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes [] Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Isolation périphérique crépie, teinte orangée claire matte (abricot), réf. Rucoflex 245-RTF. Teinte NCS la plus proche: S 1050-Y30R
Mode de couverture, couleur :
Tuiles mécaniques, teinte gris anthracite
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | | | Compétence | |
|--|--|------------|----------|
| | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : 182.6 Informations complémentaires : | | |
| | Qhli (MJ/m ² .an) : 206 Informations complémentaires : | | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/> | | |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| | SRE : 367.9 Informations complémentaires : | | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation <input type="checkbox"/> | | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées <input type="checkbox"/> | | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables <input type="checkbox"/> | | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/> | | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/> | | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire <input checked="" type="checkbox"/> | | Annexe |
| | (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) | | |
| | - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) <input type="checkbox"/> | | EN-VD-5 |
| | - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m <input type="checkbox"/> | | Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/> | | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> | | EN-VD-72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input checked="" type="checkbox"/> | | EN-VD-3 |
| 463. | Installation de ventilation <input type="checkbox"/> | | EN-VD-4 |
| 464. | Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification <input type="checkbox"/> | | EN-VD-5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/> | | EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires <input type="checkbox"/> | | EN-VD-3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/> | | EN-VD-10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/> | | |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² | | |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/> | | EN 12 |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/> | | EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/> | | EN-VD-15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/> | | |
| | Précisez l'article : | | |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
 b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
(voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).
 - Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrement ou affaissement (EFF)
 - Glissement de terrain permanent (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissement de terrain spontané (GSS) - Ruissellement (RUI)
 - Inondations par remontée de lac (LAC)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53
 b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM) 54
 - Logements adaptés avec accompagnement (LADA) 54
 - Logements étudiants (LE) 54
 - Logements à loyers abordables (LLA) 54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	<input type="checkbox"/>	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	

Protection des eaux			Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage		

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/>	Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	<input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, <input type="checkbox"/> etc.)	Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		<input type="checkbox"/>	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		<input type="checkbox"/>	

Eaux usées

121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>	52

Réseaux routier et ferroviaire

124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/>	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>	

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	51

Environnement

153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43

157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²

170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Acières (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois **Annexes**

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation
- Volume maximum d'accumulation > 100 m³
- Retenue au dessus du terrain naturel
- Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

Demande de permis de construire (P) - 241910

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places <i>(intérieur, souterrain ou en toiture)</i>	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) <i>(terrain ou bâtiment)</i>	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger <i>(incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)</i>		43, 64
	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères <i>(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)</i>	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i>		Annexe
	Installation nouvelle	<input type="checkbox"/>	
	Modification d'installation existante	<input type="checkbox"/>	
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i>	<input type="checkbox"/>	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

- | | | | |
|------|---|--------------------------|--------|
| 416. | Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux
<input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
<input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
<input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE) | <input type="checkbox"/> | |
| 417. | Entreprises avec micro-organismes | <input type="checkbox"/> | |
| 418. | Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM
(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) | <input type="checkbox"/> | Annexe |

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

- | | | | |
|------|--|--------------------------|----|
| 454. | Construction d'un abri PCI | <input type="checkbox"/> | 46 |
| 455. | Dispense de construction d'un abri PCI | <input type="checkbox"/> | 45 |

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

- | | | | |
|------|--|--|--------|
| 500. | L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonale, demande d'autorisation préalable d'implantation) | <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> | Annexe |
|------|--|--|--------|

G. ANNEXES

- | | | | | | |
|-----|--|------------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| 90. | a) Plans
Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé
Dessins de toutes les façades
En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation. | | | | |
| 90. | b) Nombre d'exemplaires des plans
(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)
Nombre d'exemplaires pour la commune :
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : | | Demandé
M
2
0
2 | ME
2
0
2 | Fourni
2
0
2 |
| 91. | Documents
Questionnaire général complet (*)
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)
Procuration remise au mandataire
Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire
<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur
<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant
Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)
Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)
Concept de gestion des sols
Plan schématique d'évacuation des eaux claires
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit | Comm.
2 | CAMAC
0 | Fourni
[X] | |
| 92. | Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié
Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN
Préavis du Concordat des téleskis
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz | 2
2
2
2 | 0
0
0
0 | Fourni
[]
[]
[]
[] | |

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *Corcelles-près-Concise, le 20/2/2026*

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Guillaume
POINTET**Destinataire des factures (*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	POINTET	Prénom :	PATRICE
Raison sociale :		Tél. :	+41 78 740 02 88
Adresse, N° (*) :	Vers chez Georges 2	E-mail :	patrice.t@hispeed.ch
N° postal (*) :	1426	Localité (*) :	CORCELLES-PRES-CONCISE

Lieu, date et signature (*) :

Corcelles-près-Concise, le 20.2.26

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du *18.04* au *17.05.2026*

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : *Laurent Daerendinger*

Tél. (*) : *024 1134 19.08* Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 241910

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	POINTET PATRICE ET TENTHOREY POINTET ANNE	RAISON SOCIALE :	-
Adresse :	Vers chez Georges 2		
Tél. :	+41 78 740 02 88	E-mail :	patrice.t@hispeed.ch
NPA :	1426	LOCALITE :	CORCELLES-PRÈS-CONCISE

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom :	-	RAISON SOCIALE :	
Adresse :			
Tél. :		E-mail :	
NPA :		LOCALITE :	

Droit distinct et permanent (DDP n° 1 et 2)

Nom, Prénom :	-	Adresse :	
RAISON SOCIALE :		E-mail :	
Tél. :		LOCALITE :	
NPA :			

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	POINTET GUILLAUME	RAISON SOCIALE :	ARCHITECTE DIPL. EPFL
Adresse :	Le Moëssy 8		
Tél. :	+41 79 608 28 06	E-mail :	pointet@bluewin.ch
NPA :	1426	LOCALITE :	CORCELLES-PRÈS-CONCISE

Plan dressé pour demande d'autorisation

Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale ECA n°205, création de 2 places de stationnement.

Commune : Corcelles-près-Concise
 Plan RF N° : 3
 Coordonnées : 2544/630 / 1188/925
 Altitude moyenne : 455 m
 Parcelle N° : 132
 Propriétaires : Pointet Païrice et Teninorey Pointet Arme

Affectation du sol : Plan des zones 1 / zone de villas
 Date du plan : 30.03.1993
 Degré de sensibilité au bruit : II (proposé)
 Secteur protection des eaux : Au et UB
 Note architecturale :



Limite de zone : selon plan des zones 1
 Limite de secteur de protection des eaux :

Déposé à l'enquête publique du 18.04 au 17.05.2026
 Au Greffe municipal de Corcelles-près-Concise
 Syndic Secrétaire

[Signature]

Dérogation : Relevé du géomètre breveté

La réalisation du projet implique la mise à jour du plan cadastral

Les propriétaires :

[Signature]

JaquierPointet
 Jaquier Pointet SA
 Rue des Pêcheurs 7 - CP
 1401 Yverdon-les-Bains
 www.jaquierpointet.ch

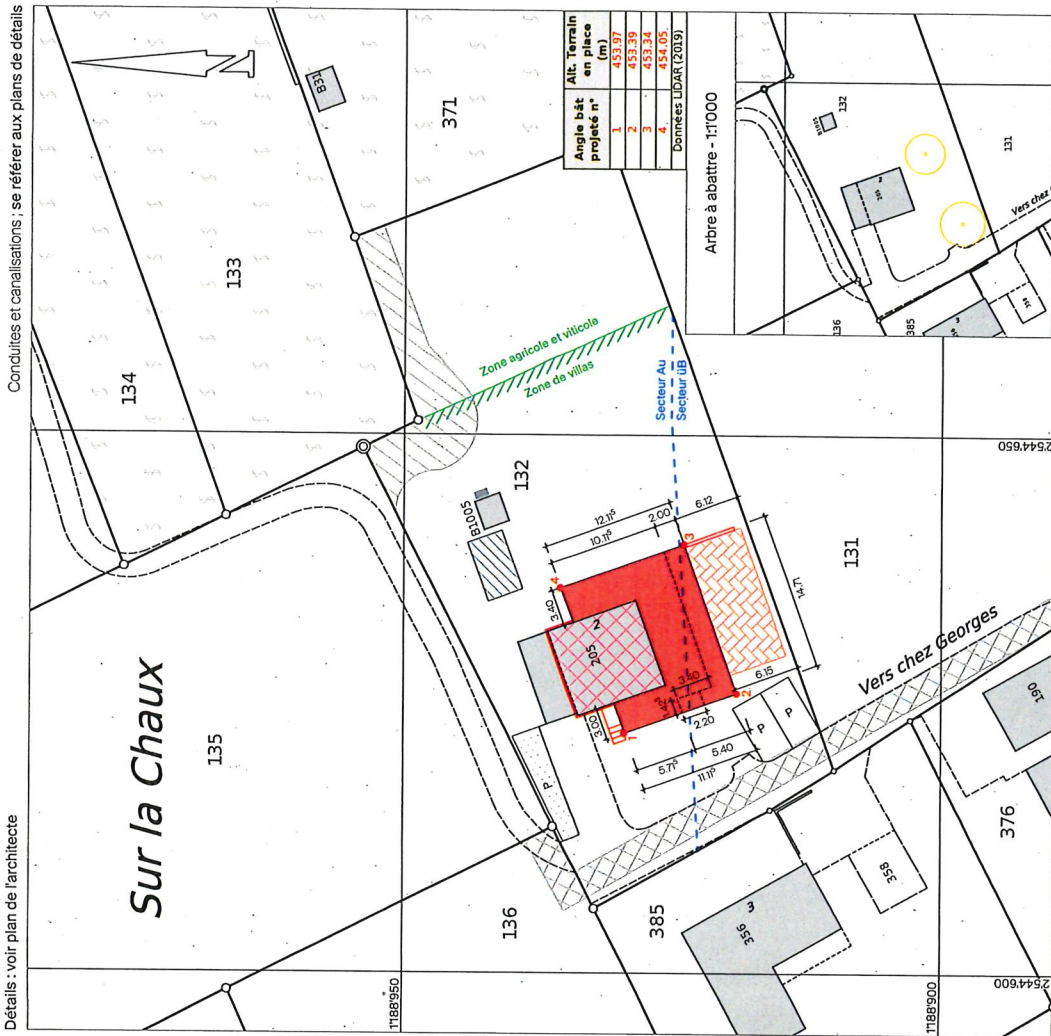


Propriétaires voisins
 Parcelle 131 Du Pasquier Martial Laurent
 Parcelle 133 Galle Camilien
 Parcelle 135 Humbert Baptiste
 Parcelle 136 Porret Marie-Louise
 Parcelle 371 Clerc Olivier
 Parcelle 385 Pellaux Didier et Pellaux Geneviève

Mention : 2019/1618
 Mensuration en cours

- Légende**
- Agrandissement
 - Réfection de la toiture
 - Isolation périphérique (20 cm)
 - Mur
 - Escaliers
 - Pl, parc
 - Pl, parc existante
 - PAC existante
 - terrasse
 - Pergola existante non cadastrée
 - Arbre à abattre

Détails : voir plan de l'architecte



Dessin
PLAN DU SOUS-SOL

Echelle
1:100

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

Parcelle
132


N° ECA
205

Ouvrage
**Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement**

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet, architecte dipl. EPF
Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures


L'architecte
Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Legende
— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées
■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

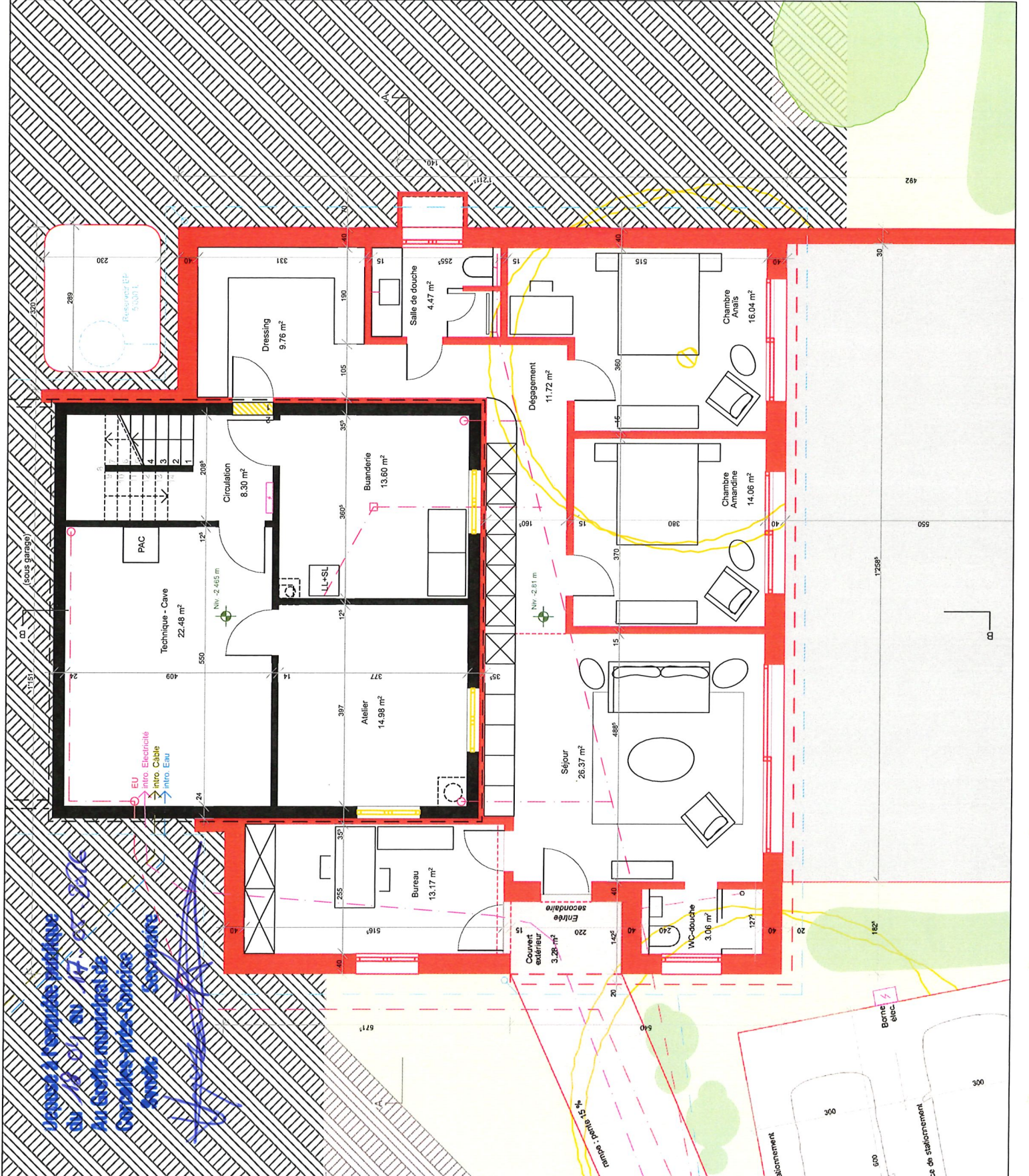
■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire

— EL Electricité
— TV Câble
— IT Swisscom
— EP Eau potable
— EC Eaux claires
— EU Eaux usées

■ existant
■ à démolir
■ à construire



Plan de sous-sol
Niv. -2.465 m
1:100

Borne élec.

Place de stationnement

Place de stationnement

269

559

1258'

182'

300

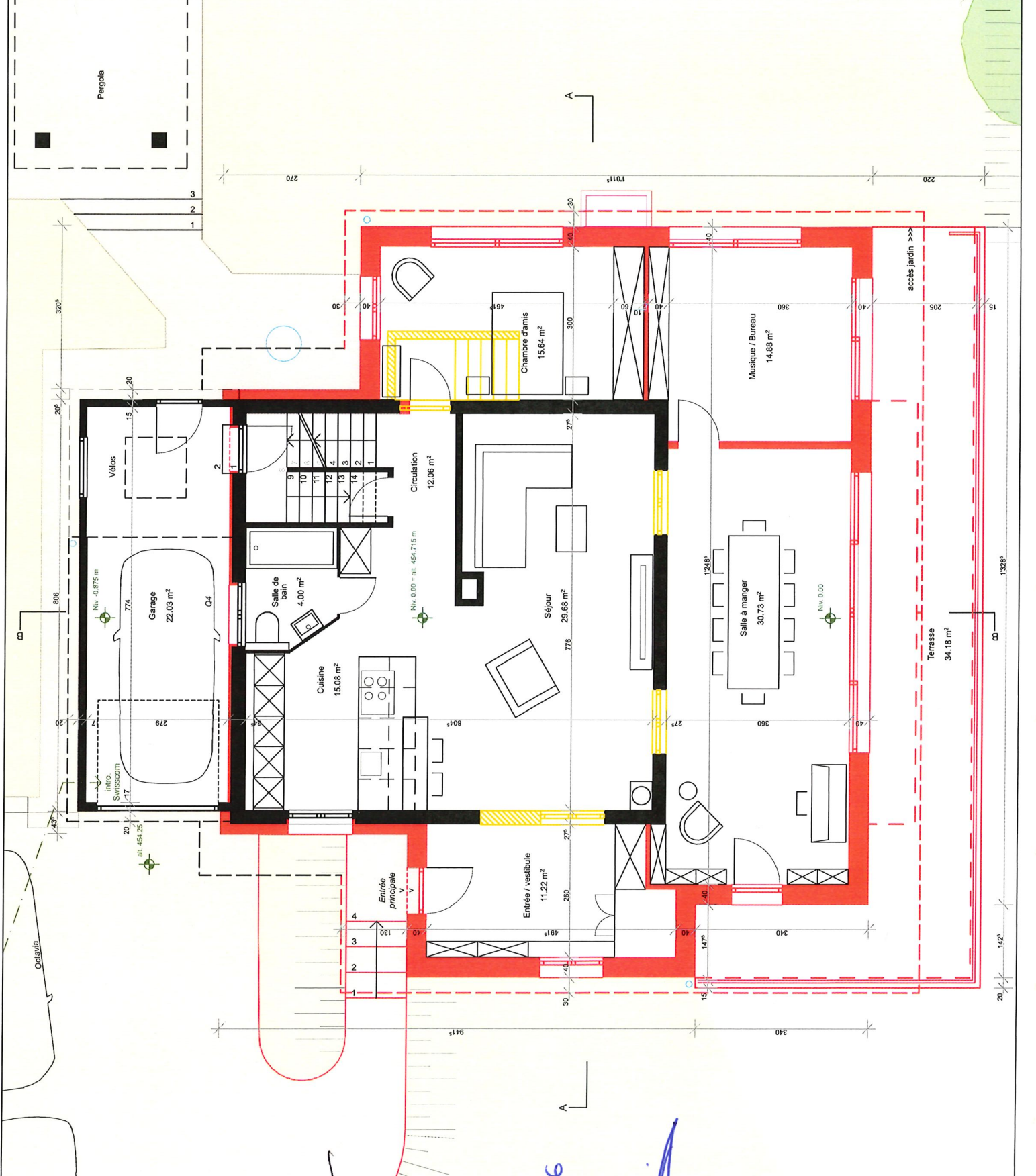
600


300

300

300

300



Dessin PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE	Echelle 1:100	Format A4																				
Date 22.02.2026	Phase Enquête	Parcelle N° ECA 205																				
Ouvrage Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale, création de 2 places de stationnement																						
Adresse Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise																						
Propriété de Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet																						
Architecte Guillaume Pointet architecte dipl. EPF Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise																						
Signatures 																						
L'architecte Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage																						
Légende <table border="0"> <tr> <td>EL</td><td>Electricité</td> <td>TV</td><td>Câble</td> </tr> <tr> <td>TT</td><td>Swisscom</td> <td>EP</td><td>Eau potable</td> </tr> <tr> <td>EC</td><td>Eaux claires</td> <td>EU</td><td>Eaux usées</td> </tr> </table> <table border="0"> <tr> <td></td><td>existant</td> <td></td><td>à démolir</td> </tr> <tr> <td></td><td>à construire</td> <td></td><td>à construire</td> </tr> </table>			EL	Electricité	TV	Câble	TT	Swisscom	EP	Eau potable	EC	Eaux claires	EU	Eaux usées		existant		à démolir		à construire		à construire
EL	Electricité	TV	Câble																			
TT	Swisscom	EP	Eau potable																			
EC	Eaux claires	EU	Eaux usées																			
	existant		à démolir																			
	à construire		à construire																			

Déposé à l'archivage publique du 18.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de Corcelles-près-Concise
Synte Secrétaire

Composition Façade assainie :

Crépi extérieur	1 cm
Panneaux d'isolation en mousse rigide EPS	20 cm
Crépi existant	
Brique terre cuite	16 cm
Lame d'air	2 cm
Brique terre cuite	8 cm
Crépi intérieur	0,5 cm
épaisseur totale :	47,5 cm

Composition Façade nouvelle :

Crépi extérieur	1 cm
Panneaux d'isolation en mousse rigide EPS	20 cm
Mur en béton armé	18 cm
Enduit intérieur	1 cm
épaisseur totale :	40 cm

Dessin
PLAN DE TOITURE

Echelle
1:100

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

N° ECA
205

Parcelle
132

Ouvrage
Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



L'architecte
Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Légende



■ existant
■ à démolir
■ à construire

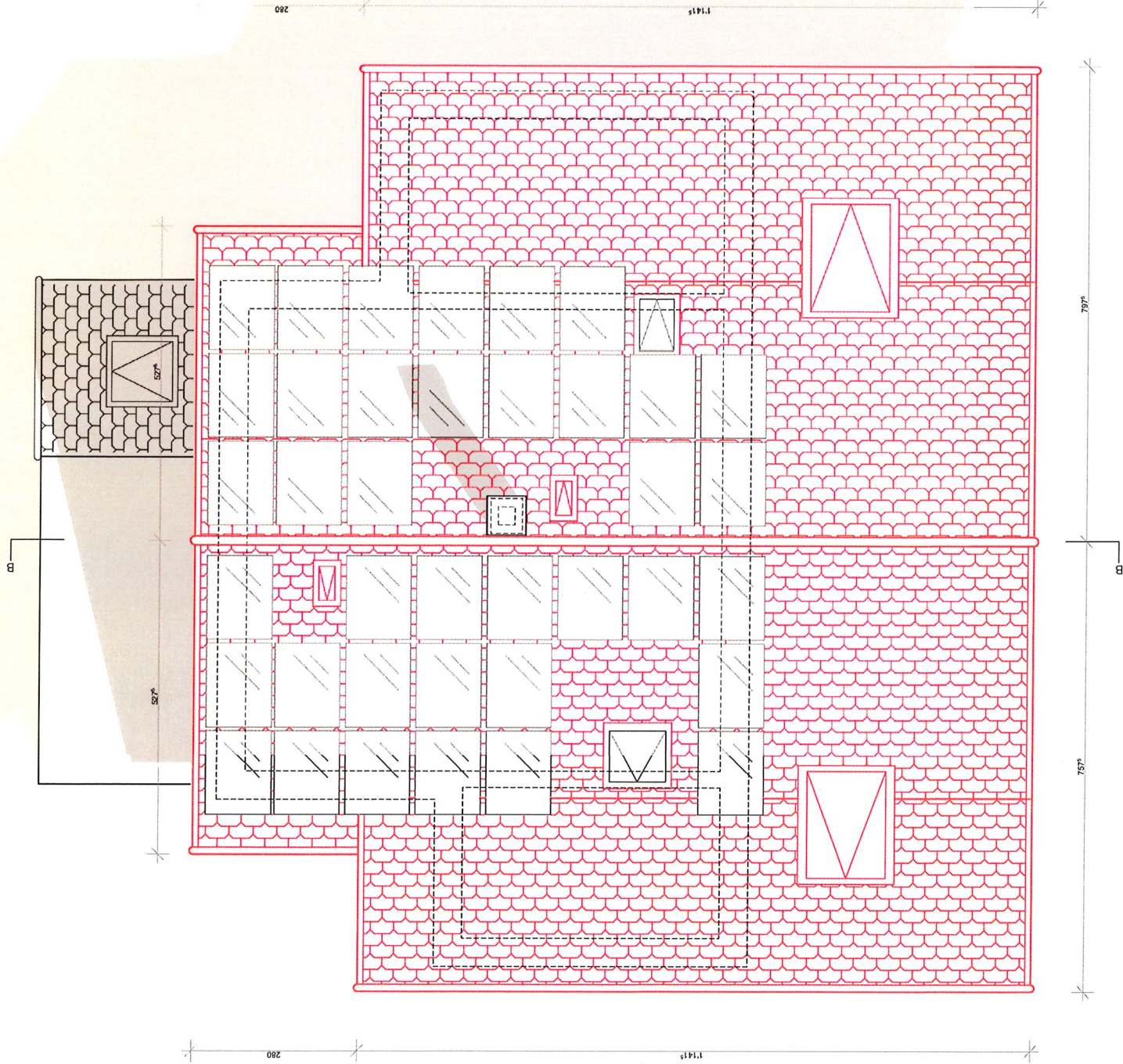
Déposé à l'enquête publique
du 18.01 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise
Syndic

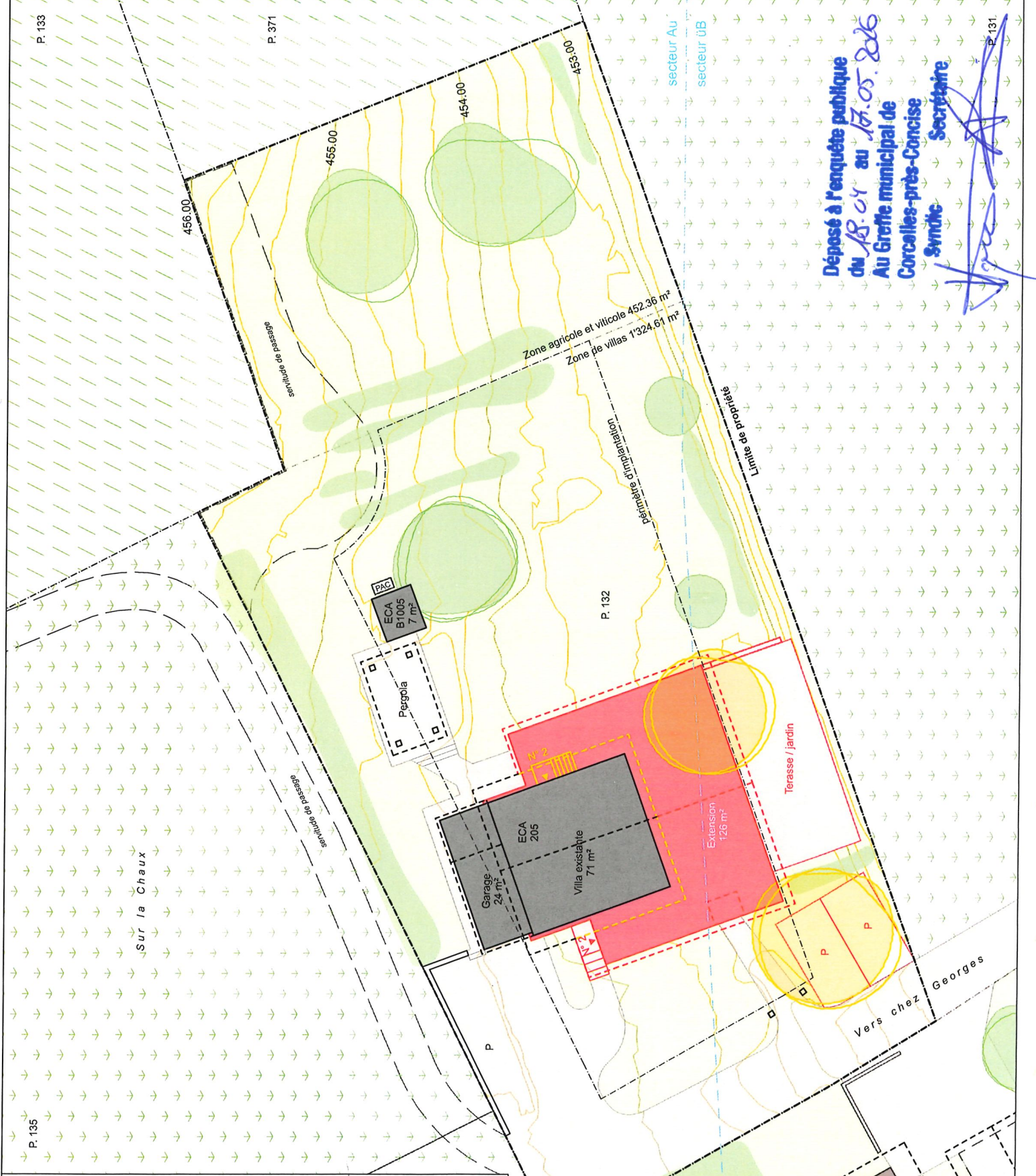
Secrétaire


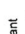




Composition Toitures (assainie et nouvelle) :

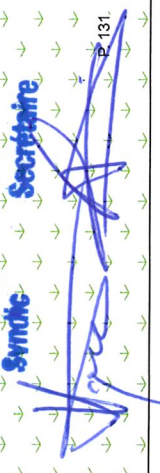
Tuile mécanique, teinte anthracite	2 cm
Lattage / contre lattage bois	10.5 cm
Panneaux de sous-toiture élanche à la pluie	6 cm
Panneaux isolants en fibre de bois	10 cm
Planchettes en bois en chevauchement	3.2 cm
Laine minérale entre chevrons	12 cm
Paré-vapeur	0.1 cm
Lambourdaige bois	2.7 cm
Plaque de plâtre cantonné	1 cm
épaisseur totale : 47.5 cm	








Dessin	Echelle	Format
PLAN DE SITUATION	1:300	A4
Date	Phase	N° ECA
22.02.2026	Enquête	205
Parcelle 132		
Ouvrage		
Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale, création de 2 places de stationnement		
Adresse		
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise		
Propriété de		
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet		
Architecte		
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF Le Moësy 8, 1426 Corcelles-près-Concise		
Signatures		
		
L'architecte		
Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage		
Légende		
	existant	
	à démolir	
	à construire	

Déposé à l'enquête publique
 du 18.04 au 17.05.2026
 Au Greffe municipal de
 Corcelles-près-Concise
 Synthé
 Secrétaire



Dessin	COUPE TRANSVERSALE A-A	Echelle	1:100	Format	A4
Date	22.02.2026	Phase	Enquête	Parcelle	132
				N° ECA	205
Ouvrage	Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale, création de 2 places de stationnement				
Adresse	Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise				
Propriété de	Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet				
Architecte	Guillaume Pointet architecte dipl. EPF Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise				
Signatures	 Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage				
L'architecte	 Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage				
Légende	<ul style="list-style-type: none"> existant à démolir à construire 				

Déposé à l'enquête publique
du 18.04 au 17.5.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise
Syndic Secrétaire



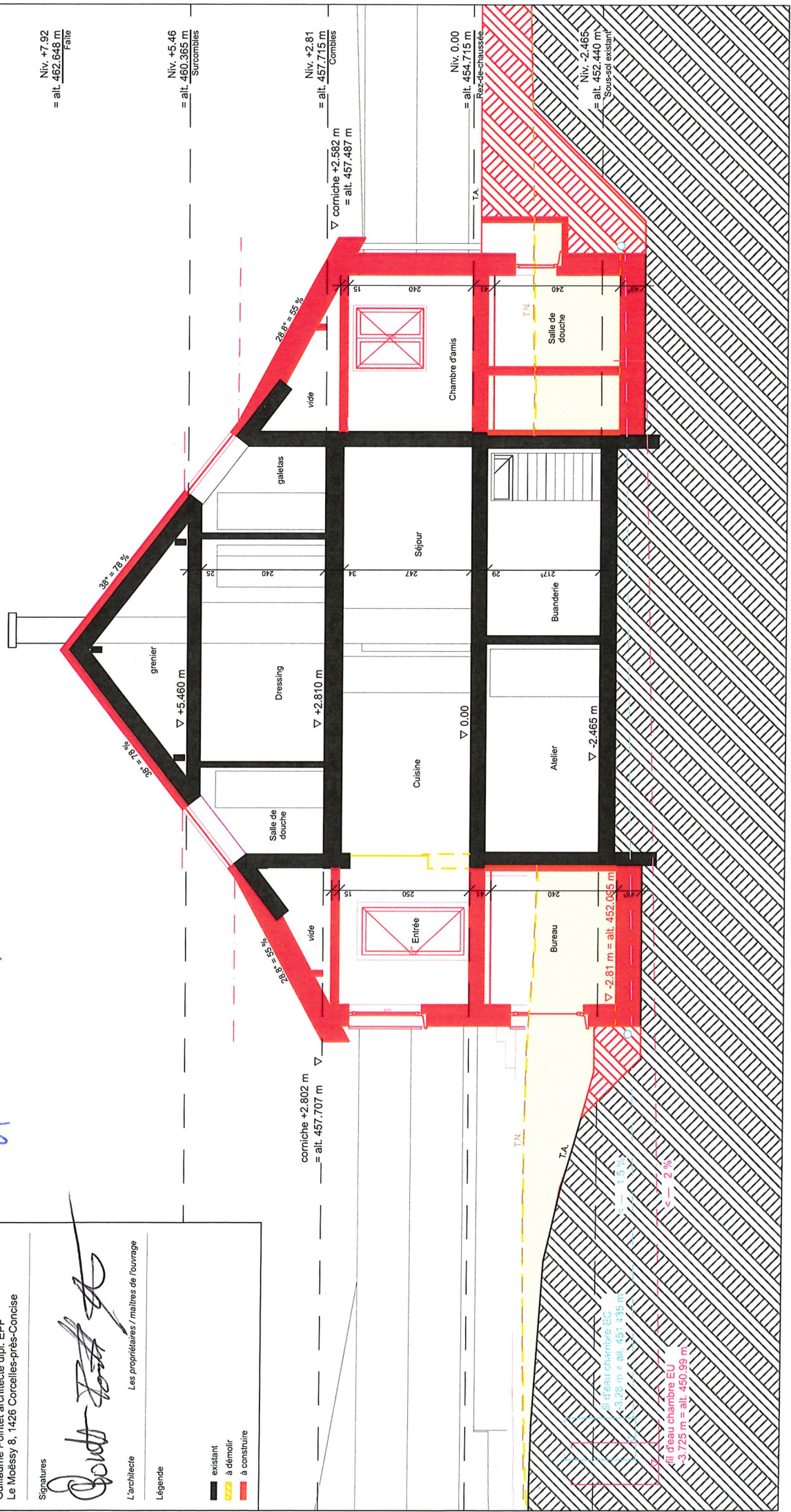
Niv. +7.92
= alt. 462.648 m
Falle

Niv. +5.46
= alt. 460.365 m
Surcombles

Niv. +2.81
= alt. 457.715 m
Combles

Niv. 0.00
= alt. 454.715 m
Rez-de-chaussée

Niv. -2.465
= alt. 452.440 m
Sous-sol existant



Dessin
COUPE LONGITUDINALE B-B

Echelle
1:100

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

N° ECA
205

Ouvrage
Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moléssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

L'architecte

Légende

- existant
- à démolir
- à construire

Déposé à l'enquête publique
du 18.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise
Syndic
Secrétaire



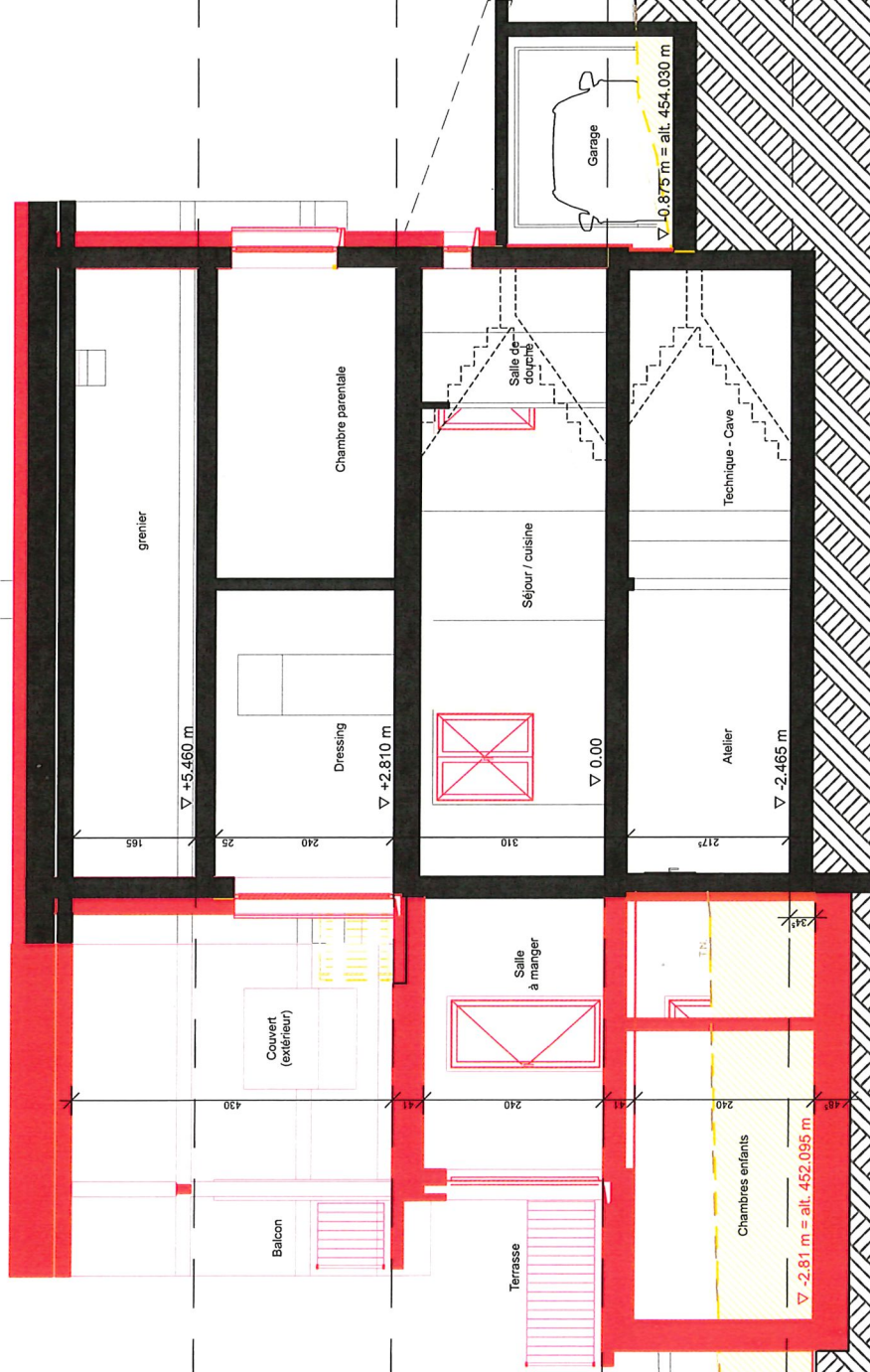
Niv. +7.92
= alt. 462.648 m
Faitte

Niv. +5.46
= alt. 460.365 m
Surcombles

Niv. +2.81
= alt. 457.715 m
Comblies

Niv. 0.00
= alt. 454.715 m
Reculchaussée
TN = T.A.

Niv. -2.465
= alt. 452.440 m
Sous-sol enterré



Limite de propriété

Limite de propriété

T.O.

T.A.

Jardin / terrasse

Dessin
FACADE NORD

Echelle
1:100

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

Parcelle
132

N° ECA
205

Ouvrage
**Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement**

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moléssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



L'architecte
Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Légende

■ existant
■ à démolir
■ à construire

Déposé à l'enquête publique
du 18.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise

Syndic Secrétaire

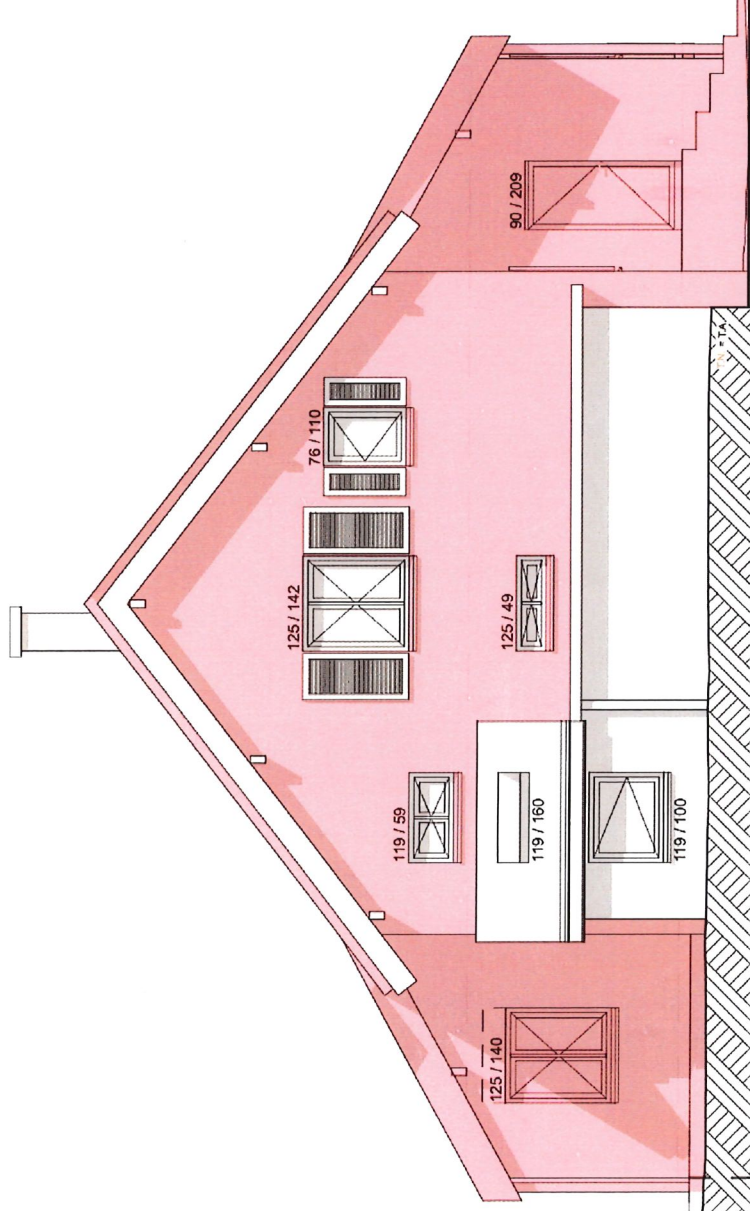


Niv. +7.92
= alt. 462.648 m
Faite

Niv. +5.46
= alt. 460.365 m
Surcombles

Niv. +2.81
= alt. 457.715 m
Combles

Niv. 0.00
= alt. 454.715 m
Rez-de-chaussée



T.N. = T.A.

Dessin **FACADE SUD** Echelle 1:100 Format A4

Date 22.02.2026 Phase Enquête Parcelle 132 N°ECA 205

Ouvrage Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale, création de 2 places de stationnement

Adresse Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de Anne Lenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte Guillaume Pointet architecte dipl. EPF Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



L'architecte Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Légende

■ existant
■ à démolir
■ à construire

Déposé à l'enquête publique
du 18.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise
Syndic Secrétaire

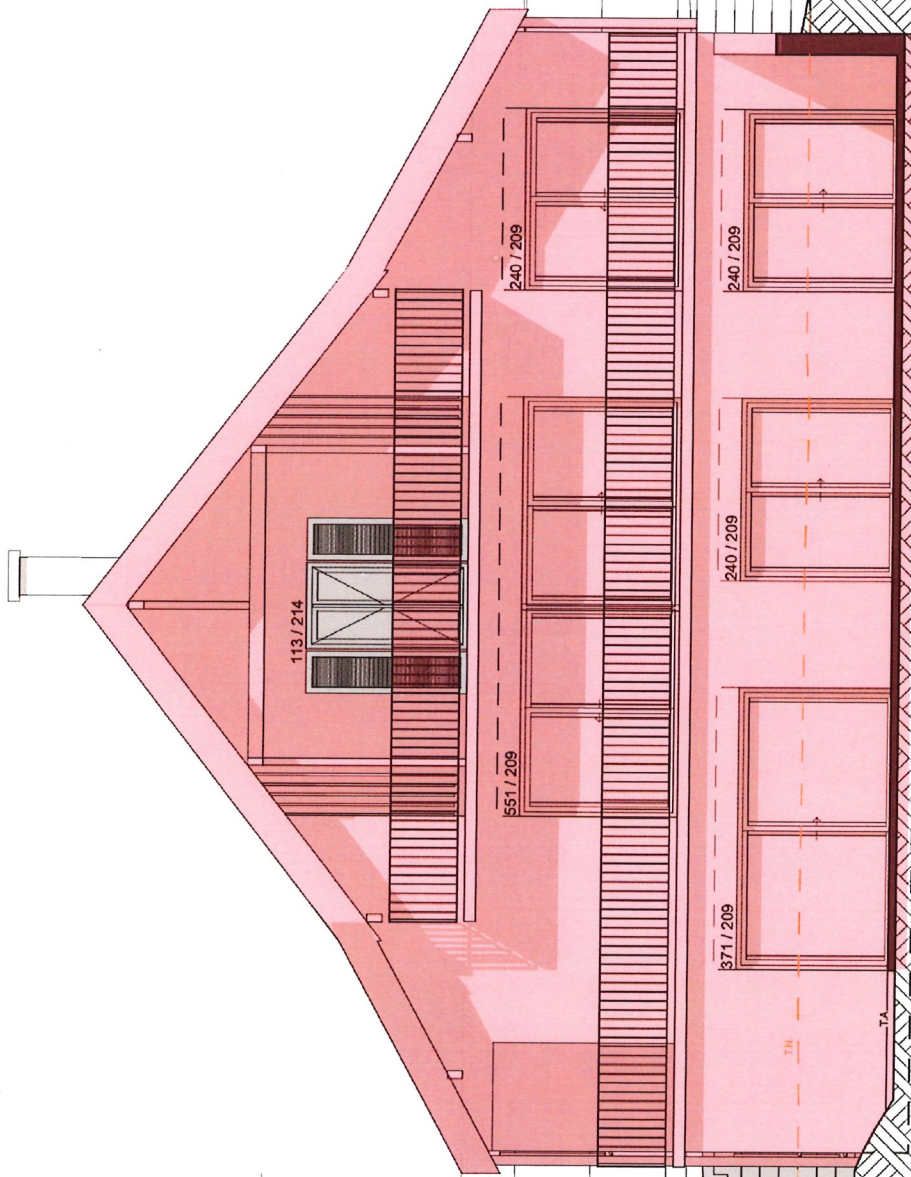


Niv. +7.92
= alt. 462.648 m
Faîte

Niv. +5.46
= alt. 460.365 m
Surcombles

Niv. +2.81
= alt. 457.715 m
Comblés

Niv. 0.00
= alt. 454.715 m
Rez-de-chaussée



Dessin
FACADE EST

Echelle
1:100

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

Parcelle
132

N° ECA
205

Ouvrage
**Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement**

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



L'architecte
Les propriétés / maîtres de l'ouvrage

Légende

 existant
 à démolir
 à construire

**Déposé à l'enquête publique
du 18.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise**

Syndic Secrétaire

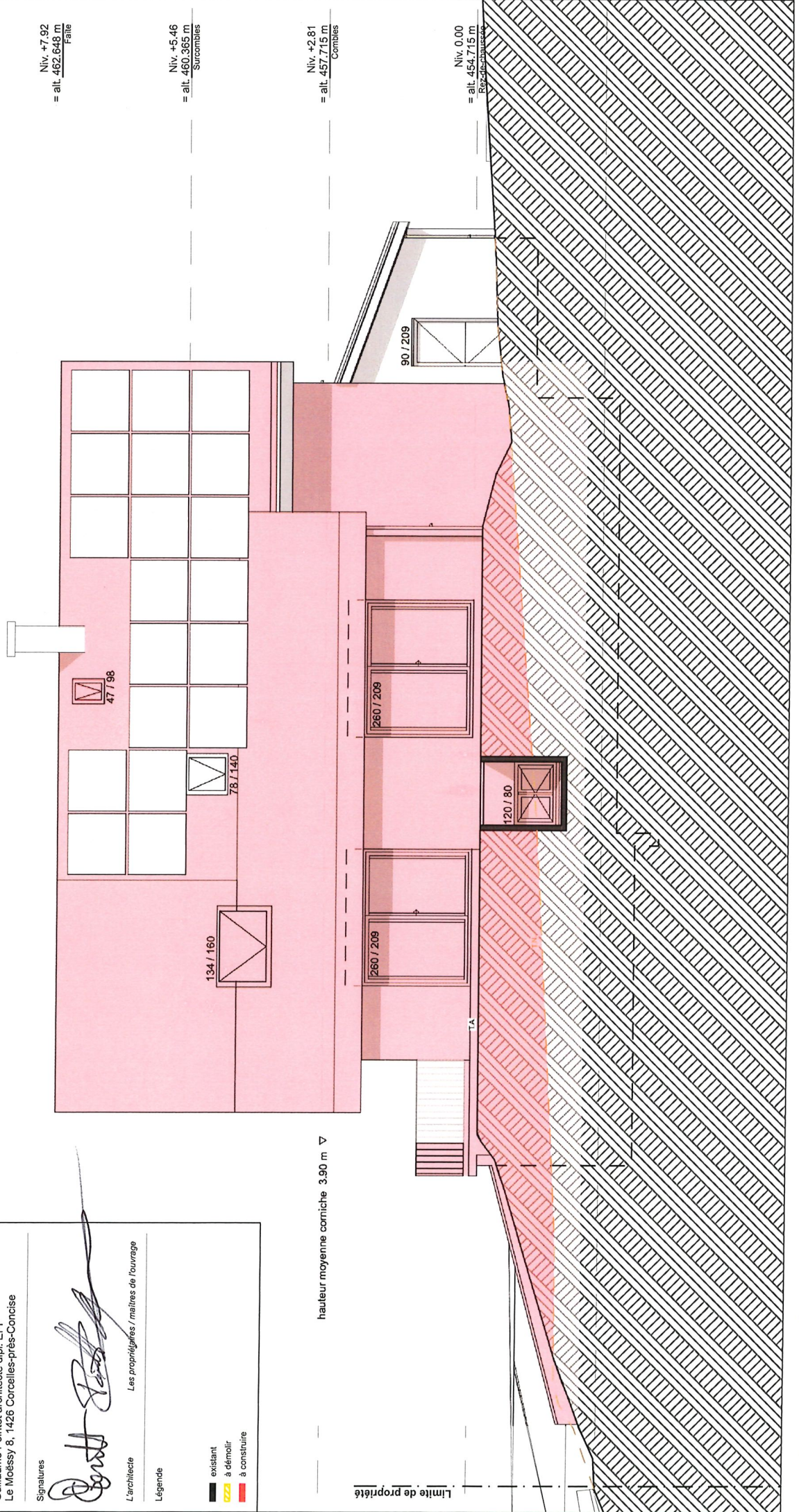


Niv. +7.92
= alt. 462.648 m
Falle

Niv. +5.46
= alt. 460.365 m
Surcombles

Niv. +2.81
= alt. 457.715 m
Comblès

Niv. 0.00
= alt. 454.715 m
Soychamps



Dessin

FACADE OUEST

Echelle 1:100

Format A4

Date

22.02.2026

Phase

Enquête

Parcelle

132

N° ECA

205

Ouvrage

Assainissement énergétique et agrandissement de la villa familiale, création de 2 places de stationnement

Adresse

Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de

Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte

Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures

L'architecte

Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Légende

- existant
- à démolir
- à construire

Niv. +7.92
= alt. 462.648 m
Falle

Niv. +5.46
= alt. 460.365 m
Surocrales

Niv. +2.81
= alt. 457.715 m
Combles

Niv. 0.00
= alt. 454.715 m
Rez-de-chaussée

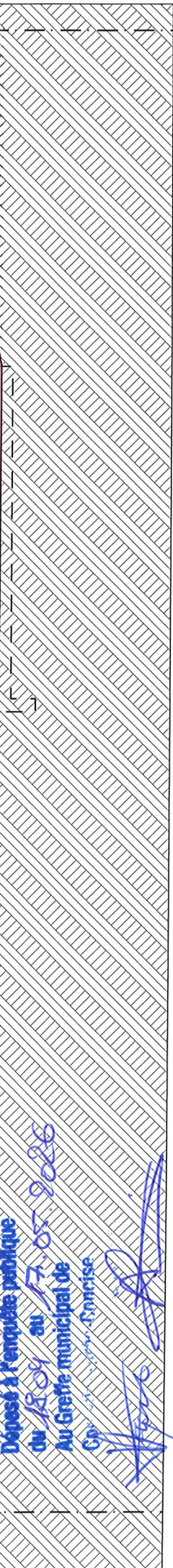
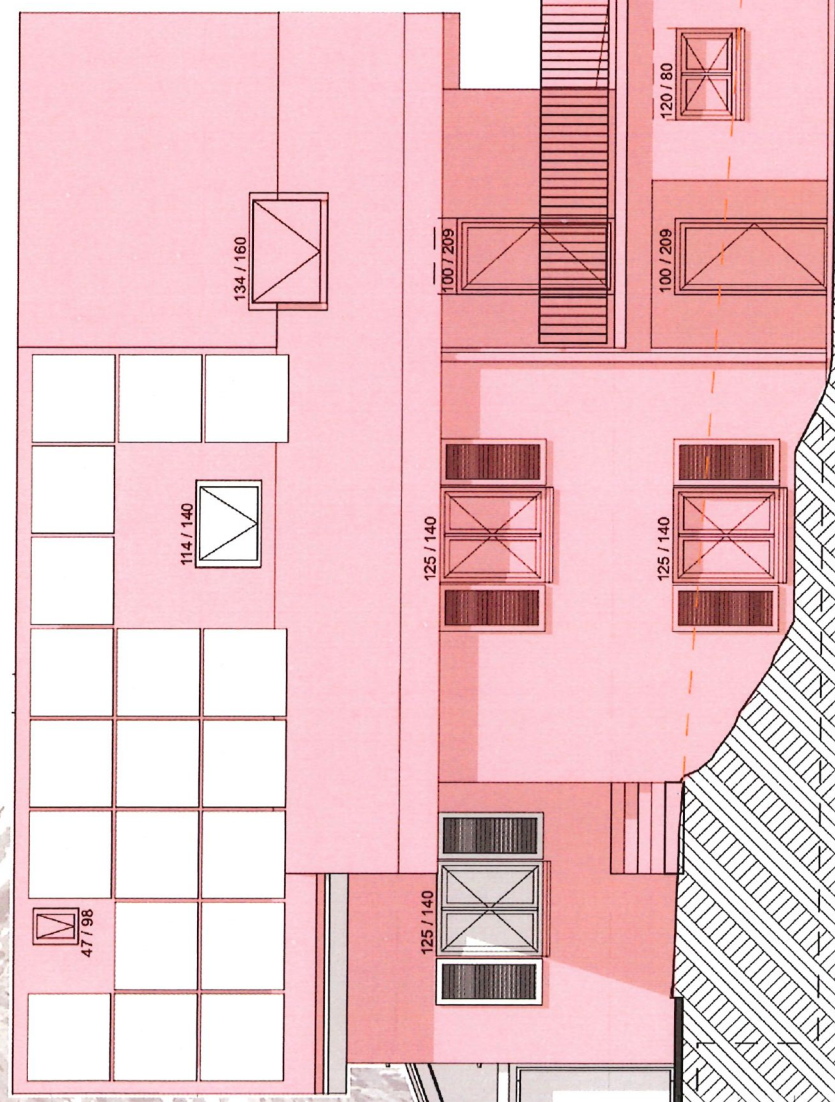
▽ hauteur moyenne
corniche 4.50 m

Limite de propriété

Limite de propriété

Niv. -2.465
= alt. 452.440 m
Sous-sol existant

Déposé à l'enquête publique
du 19.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise



Dessin
SURFACES COMBLES

Echelle
1:100

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

N° ECA
205

Déposé à l'enquête publique
du 18.04 au 17.05.2026
Au Greffe municipal de
Corcelles-près-Concise
Syndic Secrétaire

Ouvrage
Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthoire Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moëssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



L'architecte Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Légende

Surface habitable potentielle 110.47 m²

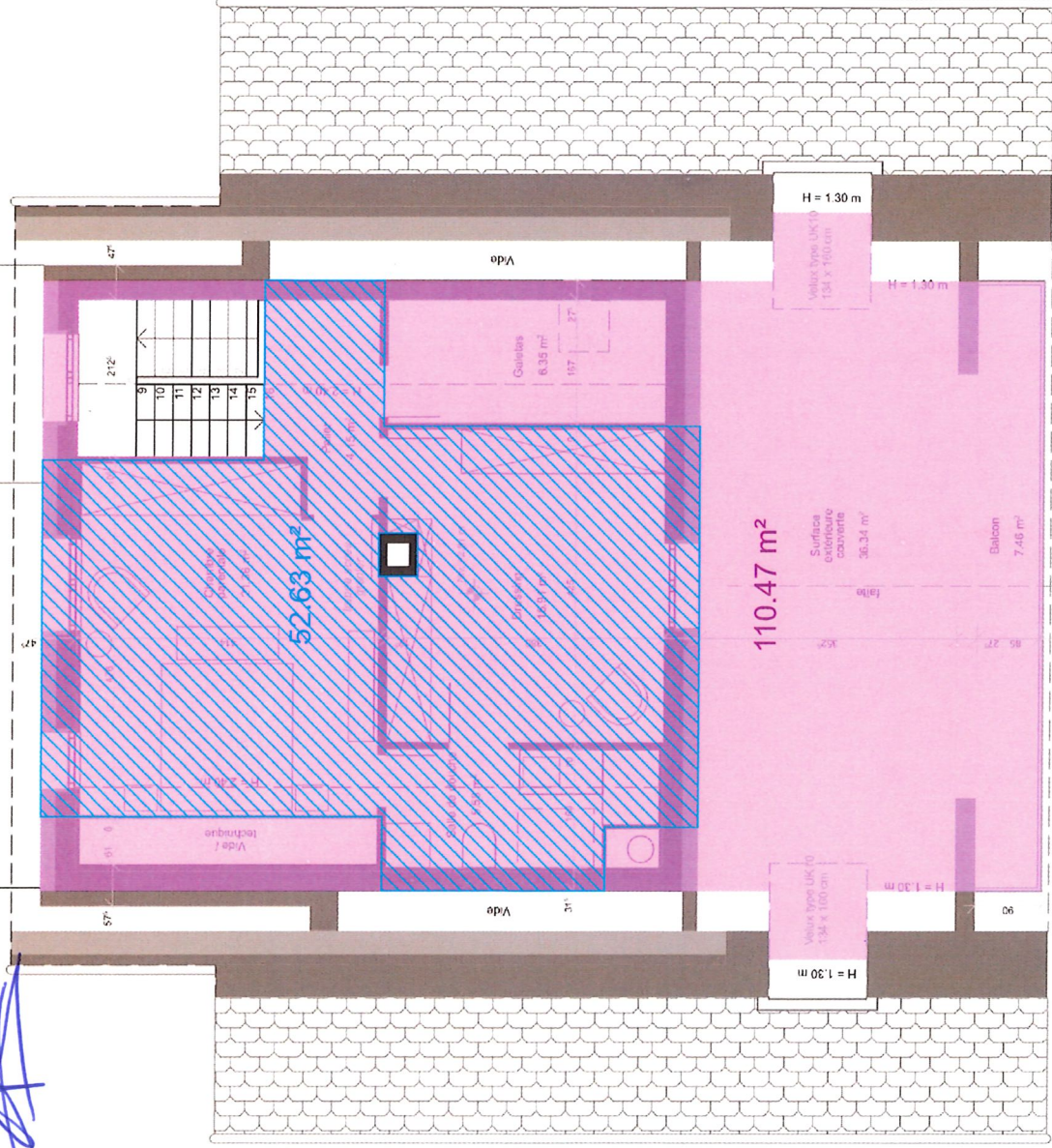
Surface habitable projetée 52.63 m²

Remarque :
Surfaces brutes, mesurées
à partir de 1,30 m de
hauteur sous plafond.

Vérification réglementaire :

Les combles sont habitables
à moins de 50% de leur
surface.

Porte garage



B24

Dessin
VUES PERSPECTIVES

Echelle

Format
A4

Date
22.02.2026

Phase
Enquête

N° ECA
205

Parcelle
132

Ouvrage
Assainissement énergétique et agrandissement
de la villa familiale, création de 2 places de
stationnement

Adresse
Vers chez Georges 2, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriété de
Anne Tenthorey Pointet et Patrice Pointet

Architecte
Guillaume Pointet architecte dipl. EPF
Le Moléssy 8, 1426 Corcelles-près-Concise

Signatures



L'architecte

Les propriétaires / maîtres de l'ouvrage

Légende

Déposé à l'enquête publique

du 18.04 au 17.05.2026

Au Greffe municipal de

Corcelles-près-Concise

Syndic

Secrétaire

